

Adhérer

Ensemble!
avec
Le SNUP

c'est déjà



agir



Bien défendus



Vos représentants

EP

Secrétaire général : Eric Boubet
Secrétaire général Adjoint : Olivier Vidal
Trésorière : Agnes Arnoux-Hallouin

Délégué du Personnel : Olivier Ahtek-Cheong

Délégués Syndicaux : Olivier Ahtek-Cheong, Elizabeth Berni, Patrick Rapiera

Représentant Bordeaux : Patrick Rapiera

Bien défendus

**Comité Unique
de
l'Établissement
Public
(CUEP)**

Titulaire :
Olivier Vidal

Suppléant :
Eric Boubet

Titulaire :
Eric Boubet
Suppléant :
Olivier Vidal

**Comité
Local Unique
Ile-de-France
(CLU IdF)**

COSOG

**Commission
Loisirs
adultes**

Salima Hamdaoui
Vincent Carry

**Commission
Enfance**

Jacques Ducom
Muriel Zakardjian

**Commission
Solidarité**

Agnes Arnoux-Hallouin
Salima Hamdaoui

**Commission
Ile-de-**

Olivier Ahtek-Cheong
Jean-Marc Frichement

**Commission
Bordeaux**

Patrick Rapiera
Faustine Labatut

Vos élus

CSSCT National :
Titulaire : Eric Boubet
Suppléant : Olivier Vidal

CSSCT Ile de France :
Titulaire : Olivier Vidal
Suppléant : Eric Boubet

**Comité Santé Sécurité
et Conditions
de
Travail
(CSSCT)**

Assemblée générale

Titulaires : Vincent Carry, Agnes Arnoux-Hallouin, Patrick Rapiera, Eric Boubet

Suppléants : Agnes Arnoux-Hallouin, Olivier Ahtek-Cheong, Jean-Marc Frichement, Salima Hamdaoui

Bureau

Vincent Carry

Conseil d'administration

Titulaires : Agnes Arnoux-Hallouin, Vincent Carry, Patrick Rapiera

Suppléants : Olivier Ahtek-Cheong, Salima Hamdaoui

Pour comprendre et agir, le SNUP et la FSU organisent des formations pour les adhérents. La FSU dispose d'un centre de formation et d'un Institut de recherches? Le programme des stages est disponible au SNUP.

Bien formés

Chaque agent a droit à un congé de formation syndicale de 12 jours par an.

Article L3142-9 du code du travail étendu à la Fonction Publique et article L3142-7 pour les salariés.

Un droit individuel ouvert à chaque agent ou salarié de l'EP par mandat du syndicat

LE SNUP ORGANISE DES FORMATIONS SYNDICALES POUR TOUS

Formez-vous pour comprendre, formez-vous pour mieux vous défendre

Les résultats aux élections ouvrent des droits que nous avons amélioré dans les accords négociés avec la Caisse. Ils permettent aux adhérents d'être mieux informés et de participer à la vie de leur organisation.

Bien informés

Crédit de temps syndical

Utilisez le crédit de temps syndical distribué par le syndicat aux adhérents

Autorisation d'absence

Demandez l'autorisation d'absence pour les réunions syndicales nationales ET pour notre Congrès. Droit pour chaque agent ou salarié de l'EP par mandat du syndicat.

Autorisation d'absence HMI

Participez aux Heures mensuelles d'information. Chaque agent a droit à une heure mensuelle d'information (HMI) par mois à l'initiative de son syndicat : Art. 5 du décret du 28/05/82 modifié par décret du 16/02/2012 et protocole du 29 mai. Droit individuel ouvert à chaque agent ou salarié de l'EP par mandat du syndicat.

Bulletin d'adhésion 2022

NOM et Prénom :

Tél. professionnel :

Tél. portable personnel :

Adresse @ personnelle :

EP ou filiale :

Adresse personnelle :

Adresse Professionnelle :

Fonctionnaire :

- Grade et Echelon :

- Indice :

Salarié(e) :

- Qualification :

- Indice :

Statutaire (CDP):

- Indice :

Si temps partiel, indiquez le % :

Retraité(e) :

SNUP-CDC-FSU

72, av Pierre Mendès France – 75013 PARIS

Pièce CE 243

Tél. : 01.58.50.40.43 – 30.06 – 40.63 – 25.34

SNUPCDC@caissedesdepots.fr

La cotisation syndicale est le gage de l'indépendance du syndicat par rapport à l'employeur : ceci est primordial.
 La qualité d'adhérent au SNUP s'acquiert par le paiement de la cotisation.

2022

MONTANT DES COTISATIONS AU SNUP-CDC-FSU

FONCTIONNAIRE cotisation selon les grades et les échelons	cotisation annuelle	SALARIE DROIT PRIVE/CDP cotisation <u>selon l'indice</u>	cotisation annuelle	cotisation mensuelle	montant déduit des impôts (66%) ou crédit d'impôt	cotisation annuelle à la charge du salarié
Adjoint administratif 2 ^{ème} et 1 ^{ère} classe Adjoint technique 2 ^{ème} et 1 ^{ère} classe	40,00 €	<350	40,00 €	3,33 €	26,40 €	13,60 €
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} Adjoint technique principal 2 ^{ème} SA classe normale ≤ 7 ^{ème} échelon	50,00 €	de 351 à 358	50,00 €	4,17 €	33,00 €	17,00 €
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	55,00 €	de 359 à 410	55,00 €	4,58 €	36,30 €	18,70 €
Attaché d'administration ≤ 5 ^{ème} échelon	80,00 €	de 411 à 463	80,00 €	6,67 €	52,80 €	27,20 €
SA classe normale > 7 ^{ème} échelon	85,00 €	de 464 à 485	85,00 €	7,08 €	56,10 €	28,90 €
SA classe supérieure SA classe exceptionnelle APST 2 ^{ème} et 1 ^{ère} catégorie	90,00 €	de 486 à 561	90,00 €	7,50 €	59,40 €	30,60 €
Attaché d'administration > 6 ^{ème} échelon	110,00 €	de 562 à 700	110,00 €	9,17 €	72,60 €	37,40 €
Attaché principal d'administration	130,00 €	de 701 à 900	130,00 €	10,83 €	85,80 €	44,20 €
Attaché hors classe	150,00 €	>901	150,00 €	12,50 €	99,00 €	51,00 €
Administrateur civil	150,00 €	Hors indice	150,00 €	12,50 €	99,00 €	51,00 €

Cotisations

à chacun selon ses moyens

RETRAITÉS

50%

de la cotisation
annuelle

TEMPS PARTIEL

au prorata

50% si 1/2 temps,
80% si 80% temps, etc.

66%

DE DÉDUCTION FISCALE

Délivrance de l'attestation fiscale
pour la déclaration sur les revenus

Crédit
d'impôt

si VOUS N'ÊTES PAS IMPOSABLE

RÉGLEZ

en plusieurs fois

